



REGLEMENT TROPHEE FEEDER PAR EQUIPE

1 DESCRIPTION DE L'EPREUVE.

Suite à la demande de quelques pêcheurs, la Brème Trignacaise initie un trophée feeder par équipe issue d'un même club. Ce trophée est purement amical et ne compte pour aucune qualification.

Il est réservé aux seuls licenciés de Loire Atlantique. Chaque équipe est formée de 4 pêcheurs du même club. Chaque club peut présenter plusieurs équipes. Si un club n'a que 3 pêcheurs, il peut compléter son équipe en faisant appel (dans la limite de 1) à un autre club du 44.

A l'issue de l'épreuve il est remis un trophée. Ce trophée est conservé par l'équipe vainqueur qui le remet en jeu l'année suivante.

Si la formule plait, l'année suivante, un autre club en assure l'organisation et ainsi de suite. Si l'épreuve n'est pas reconduite, le trophée sera restitué à la Brème Trignacaise qui en aura assuré le financement.

Un engagement de 20 € par équipe sera demandé. La première année la Brème Trignacaise offrira le trophée. Les engagements seront affectés à l'organisation d'un buffet de l'amitié à l'issue de l'épreuve. Il n'y aura pas de dotation. Les années suivantes le club organisateur prendra le relai.

2 REGLEMENT.

- Durée de l'épreuve : 5 h,
- Esches et amorces (règlement FFPS),
- Grille et secteurs adaptés en fonction du nombre d'équipes. Chaque équipe affecte les places de sa grille comme bon lui semble à chacun de ses pêcheurs.
- Après addition des places de l'équipe, le classement est fait par ordre croissant, puis par addition des poids de l'équipe par ordre décroissant. En cas exæquos priorité est donnée à l'équipe qui a le plus grand poids.

3 LIEU.

- Canal du Migron secteur école de voile,
- Parcours de remplacement la Martinière.

4 DATE.

23 novembre en 2025. A définir au calendrier les années suivantes par le club organisateur.